

DEMANDE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022/2023

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES OU RE-INSCRIPTION DES ANCIENS ELEVES

L'inscription au service de la demi-pension est valable pour toute l'année scolaire. (voir règlement demi-pension région que vous trouverez sur le site <http://etab.ac-poitiers.fr/lycee-guy-chauvet/>)

Nous vous laissons la possibilité de changer de régime jusqu'au **9 septembre inclus**, ceci en raison des ajustements d'emplois du temps.

Ces demandes doivent être adressée uniquement au service gestion.

ABSENCES : La région a souhaité fixer les conditions dans lesquelles peuvent être octroyées les remises d'ordre (remboursement).

Ces remises sont accordées de plein droit dans les conditions suivantes :

- fermeture du service de restauration (grève du personnel ou cas de force majeure),
- élève participant à un voyage scolaire organisé par l'établissement,
- stage et formation en entreprise obligatoires dans le cadre du cursus scolaire (classes de BTS).

Ces remises sont accordées sur demande **expresse de la famille et sur accord du chef d'établissement dans les cas suivants :**

- élève absent pour maladie (**absence supérieure à 6 jours d'absences consécutifs**),
- changement de domicile,
- départ définitif de l'élève du lycée en cours d'année scolaire.

MOYEN D'ACCES AU SERVICE DE LA DEMI-PENSION

L'accès au restaurant scolaire se fait au moyen d'une carte. **Elle est remise GRATUITEMENT aux nouveaux élèves en début d'année scolaire.** En cas de dégradation ou de perte, le remplacement de cette carte est à la charge de la famille pour un montant de **8.00 €**.

En cas d'oubli de carte, une autorisation de déjeuner peut être retirée auprès du service gestion.

MODALITES DE PAIEMENT

- **Au trimestre :**
 1. **Par chèque bancaire** établi à l'ordre de l'agent comptable du lycée Guy Chauvet
 2. **En espèce**
 3. **Par carte bancaire**
 4. **Par TIPI** (Fiche procédure en pièce jointe)



Au mois par prélèvement :

Joindre un calendrier de prélèvement à récupérer sur le site du lycée <http://etab.ac-poitiers.fr/lycee-guy-chauvet/> accompagné du MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA et d'un RIB (en pièce jointe)

IMPORTANT : Le prélèvement automatique est réservé uniquement aux familles non boursières et/ou aux élèves internes.

L'autorisation de prélèvement automatique ci-jointe devra être dûment remplie si vous répondez aux critères ci-dessus.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'IBAN DU RESPONSABLE FINANCIER.

• **Au mois par virement :**

Joindre un échéancier à récupérer sur le site du lycée <http://etab.ac-poitiers.fr/lycee-guy-chauvet/> et en **notifiant obligatoirement lors du virement le nom, prénom et classe de l'élève.**

DP4 : 51.04 € / mois d'octobre à juin
Soit 459.36 € pour l'année scolaire.

DP5 : 58 € / mois d'octobre à mai et un dernier versement de 58.96 € en juin
Soit 522.96 € pour l'année scolaire.

INTERNE : 150 € / mois d'octobre à mai et un dernier versement de 139.00 € en juin
Soit 1339 € pour l'année scolaire.

Les familles recevront chaque trimestre par mail une facture, ce document indiquera le montant du forfait choisi.

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement, le virement ou TIPI, cette dernière ne sera **qu'à titre d'information.**

Vous trouverez les tarifs hébergements sur notre site <http://etab.ac-poitiers.fr/lycee-guy-chauvet/>.

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur, Responsable
légal et financier de l'élève, classe
confirme inscrire mon enfant à la demi-pension pour **l'année scolaire 2022/2023 et certifie
avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la demi-pension.**

J'opte pour le forfait ci-dessous :

forfait 5 jours forfait 4 jours Internes

Date

Signature du responsable financier